



Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026

Date de convocation : 17 avril 2026
Date d'affichage : 17 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de conseillers votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à 19 h 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Marie-Claire CHAMBARET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 17 avril 2026.

Étaient présents : Marie-Claire CHAMBARET, Rémi HEUDE, Alain PRAT, Cynthia TRIMBOUR, François LACOMME, Bernard JACQUET, Patrick VELAY, Laurent MAUGÈRE, Nadine-Françoise MAUGÈRE, Patrick MIKOLAJCZAK, Bruno PASTRE, Patrick DORÉ, Christèle DEVERGNE, Magali LAJOUX, Olivier CARNOT, Agnès MERZ, Annabella CADET, Stéphanie MITTELETTE-ROUISSI, David RODRIGUES, Chrystelle LEPAGE, Aurélie CASTANAR, Laura SALIS, Matteo CANTAREL, Timoté FRANCE.

Ont donné pouvoir : Sylvie BARBERI à Marie-Claire CHAMBARET
Laurie FILLÂTRE à David RODRIGUES
Constance GUEY à Timoté FRANCE

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Nadine-Françoise MAUGÈRE

N° 2026 / III / 12 – 5.3 Commission de contrôle des listes électorales Proposition d'une liste de membres

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code électoral, notamment son article L. 19,
VU la loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité,
VU la circulaire INTA1830120J du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires et son addendum INTA2031715J du 4 février 2021,
VU le tableau du Conseil municipal dressé le 20 mars 2026,
CONSIDÉRANT le renouvellement du Conseil municipal en date du 15 mars 2026,
CONSIDÉRANT la nécessité de désigner les membres de la Commission de contrôle des listes électorales pour une période de six ans,
CONSIDÉRANT que la composition des commissions de contrôle des listes électorales dépend dorénavant du nombre de listes élues en présence au sein du Conseil municipal,
CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de Cerny est constitué d'une seule liste élue,
CONSIDÉRANT les incompatibilités pour être membre de la commission de contrôle des listes électorales,
L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ

PROPOSE, à Monsieur le Préfet, de nommer les membres de la commission de contrôle des listes électorales de Cerny, sur la base des éléments ci-après :

- parmi les conseillers municipaux prêts à participer aux travaux de la commission :

Stéphanie MITTELETTE-ROUISSI

- parmi les administrés volontaires pour représenter l'administration :

Pascal GENET et Christian DELEMME

- parmi les administrés volontaires pour représenter le tribunal judiciaire :

Pierrette VERVAET, Bénédicte CARPENTIER, Maryse HEUDE

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny



The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "M. Chambaret". Below the signature is a circular official stamp in blue ink. The stamp contains the text "MAIRIE DE CERNY" at the top, "Essonne" at the bottom, and two small stars on either side of the bottom text.

Publié le : 27/04/2026